



DOSSIER  
DE PRESSE

## Création de l'Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB)

30 Septembre 2022

Santé publique France - [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est – [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

Préfecture de la Meuse : [aurelien.papy@meuse.gouv.fr](mailto:aurelien.papy@meuse.gouv.fr)

CLIS : [bj@clis-bure.fr](mailto:bj@clis-bure.fr)

Retrouvez-nous sur     

## Table des matières

A l'origine de l'OSaRiB, un projet de centre de stockage géologique et une mobilisation de tous les acteurs quant à son impact potentiel sur la santé .....	3
1. 20 ans d'études pour élaborer le projet Cigéo .....	3
2. Développer le territoire, un enjeu pour l'Etat.....	3
3. Face aux fortes attentes locales : une mobilisation de tous les acteurs .....	4
Encadré : Une convention pour préciser l'engagement et le périmètre de chaque acteur .....	5
OSaRiB : une référence de l'état de santé globale de la population riveraine .....	6
Présentation des zones couvertes par l'Observatoire : .....	6
1. Un observatoire composé de 4 volets complémentaires pour couvrir l'ensemble des attentes des parties prenantes en matière de santé .....	8
2. Une analyse du contexte local, « Vivre sur son territoire ».....	8
3. Une enquête de santé perçue en population générale.....	9
4. Une étude de santé « objectivée » (morbidity et mortalité) .....	9
5. Une description du contexte socio-démographique et des déterminants de santé de la zone riveraine .....	10
Les instances de gouvernance de l'OSaRiB et leurs missions .....	11
1. Le comité de pilotage : .....	11
2. Le conseil scientifique : .....	11
3. Le Comité d'interface : .....	11

## A l'origine de l'OSaRiB, un projet de centre de stockage géologique et une mobilisation de tous les acteurs quant à son impact potentiel sur la santé

### 1. 20 ans d'études pour élaborer le projet Cigéo

Le Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) est le projet français de centre de stockage profond de déchets radioactifs, conçu pour stocker les déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) produits par les installations nucléaires. Ce projet est porté par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (Andra), agence publique indépendante placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

**Le projet Cigéo n'est pas autorisé à ce stade. Différentes procédures réglementaires et législatives doivent encore être menées avant qu'une telle décision soit prise.**

Toutefois, depuis plus de 20 ans, des études sont menées au sein du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne (que l'on appelle communément « le laboratoire de Bure »). Ce laboratoire de recherche représente 20 hectares d'installations répartis sur 2 communes. C'est un laboratoire souterrain qui, chaque jour, collecte près de 3 millions de données via les 26 000 points de mesures disséminés dans 2 km de galeries. Le laboratoire a permis notamment de mieux comprendre la roche environnante, les techniques de forage, les enjeux du stockage en profondeur, ainsi que les évolutions dans le temps des techniques de colisage en vue d'accueillir le Centre de stockage de déchets radioactifs.

Au moment où l'Andra a été autorisée à construire à Bure son laboratoire souterrain le **Comité Local d'Information et de Suivi (Clis)** a été mis en place en 1999 comme prévu par la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs, et reconduit par la loi du 28 juin 2006. **Transformé en association le Clis a une triple mission : le suivi (et l'évaluation) des travaux de l'Andra, l'information de la population, l'organisation du débat sur le projet de stockage géologique.**

#### **Le rôle du Clis : Suivi des travaux, information à la population, organisation du débat**

Présidé par Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse et maire d'Ancerville, il comprend environ 90 membres représentant, pour la région Grand Est et les deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne, l'Etat, les parlementaires et les élus des collectivités locales concernées (qui représentent plus de la moitié des membres), les syndicats agricoles et de salariés, les organisations professionnelles, les associations environnementales et les professions médicales. L'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'Andra sont également membres à titre consultatif.

### 2. Développer le territoire, un enjeu pour l'Etat

Dans la perspective du projet Cigéo, l'Etat a initié et construit en concertation avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux un « projet de développement du territoire » (PDT) contractualisé en octobre 2019 pour 15 ans comprenant deux premiers axes d'un montant global de 500 millions d'euros au bénéfice des territoires de la zone de proximité du projet de centre de stockage.

Le PDT se décline en 4 axes :

- **L'aménagement** d'infrastructures pour accompagner la réalisation de Cigéo : densification de la desserte routière, réactivation d'une liaison ferroviaire, déploiement de nouveaux réseaux d'eau potable, d'électricité et de fibre optique ;
- **La dynamisation** du territoire : créer les conditions d'un développement économique équilibré (accompagnement des entreprises), mobiliser les ressources susceptibles d'avoir un effet sur l'emploi (disposer des compétences métiers nécessaires pour le projet, service intégré de recrutement), offrir un habitat de proximité énergétiquement performant (en septembre 2022, réalisation de la 1 000<sup>ème</sup> rénovation énergétique sur le territoire) et réinvestir dans l'accompagnement des populations (offre de santé, offre culturelle, sportive et de loisir) ;
- **L'attractivité** du territoire : développer l'ensemble des infrastructures du sud de la Haute-Marne au nord de la Meuse, offrir un cadre de vie adapté pour attirer les travailleurs sur le chantier et sur le centre industriel dans ces territoires ;
- **La pérennisation** : préparer l'après-chantier et l'après-centre pour offrir un avenir aux générations qui se seront succédées sur place.

Le PDT est co-construit et co-financé : par les opérateurs du nucléaire (EDF, Orano, CEA) qui versent les taxes liées à la production de déchets (principe du pollueur-payeur), permettant le financement des Groupements d'Intérêt Public (GIP) Meuse et Haute-Marne, par l'Etat, par les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique (chambres consulaires).

Le projet d'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB) est inscrit à l'axe 2 « dynamisation du territoire » du PDT (fiche-action 2.4.3 Mettre en place un système d'observation de l'état de la santé et garantir un degré élevé de protection sanitaire).

### *3. Face aux fortes attentes locales : une mobilisation de tous les acteurs*

Depuis sa création, le Clis s'interroge sur la nécessité de faire réaliser, avant toute décision concernant le projet de stockage, un état de référence sanitaire et un suivi épidémiologique dans la région de Bure qui permettent, à long terme et s'il est décidé de construire le centre de stockage, d'évaluer l'impact éventuel de ce centre sur la santé, physique ou psychologique, de la population située à proximité.

Un colloque organisé en 2016 sur le thème « Santé et sites industriels sensibles », montrant les manques de la réglementation française en matière de surveillance de l'impact sanitaire de sites comme celui de Bure (contrairement à ce qui est prévu pour la surveillance de l'impact environnemental), a été le déclencheur d'une avancée concrète de la création de l'OSaRiB.

Ainsi, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, de par ses compétences dans le domaine de la santé environnementale et plus particulièrement dans celui de l'évaluation des risques sanitaires, a accompagné le Clis en mobilisant, en lien avec les partenaires territoriaux, les expertises requises pour construire une réponse aux besoins exprimés par la population au travers du Clis.

Cet accompagnement s'est traduit par la création à partir de 2017 d'un groupe de travail au sein de la commission environnement et santé du Clis constitué :

- de membres de la commission environnement et santé du Clis,
- d'un représentant de la préfète coordinatrice Meuse-Haute-Marne,
- d'un représentant de l'IRSN,
- d'un représentant de Santé publique France,
- d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

L'ARS a assuré l'animation de ce groupe de travail dont l'objectif était de partager l'état actuel des connaissances en matière de surveillance de l'état de santé (les différents outils, leurs avantages et inconvénients et leurs limites) puis de définir, dans un document de cadrage méthodologique, un système d'observation pérenne de l'état de santé de la population riveraine du projet de centre de stockage.

Dans une démarche participative et multi partenariale, ce groupe de travail, après plusieurs réunions, a conclu à la nécessité de mettre en place un système d'observation pérenne de l'état de santé de la population riveraine du site retenu pour le projet de centre de stockage, l'OSaRiB et à sa reconduction à intervalles de temps régulier, si le projet de centre de stockage est décidé, reposant sur les préconisations faites par le Groupe de Travail.

**Au-delà du soutien technique, l'ARS participe également financièrement au projet d'observatoire afin de répondre à la demande de la population, mais aussi pour le caractère innovant de ce dispositif qui va permettre de disposer de données de santé sur un territoire infra départemental et ainsi orienter les politiques de prévention de l'ARS au sein de ce territoire.**

*Une convention pour préciser l'engagement et le périmètre de chaque acteur*

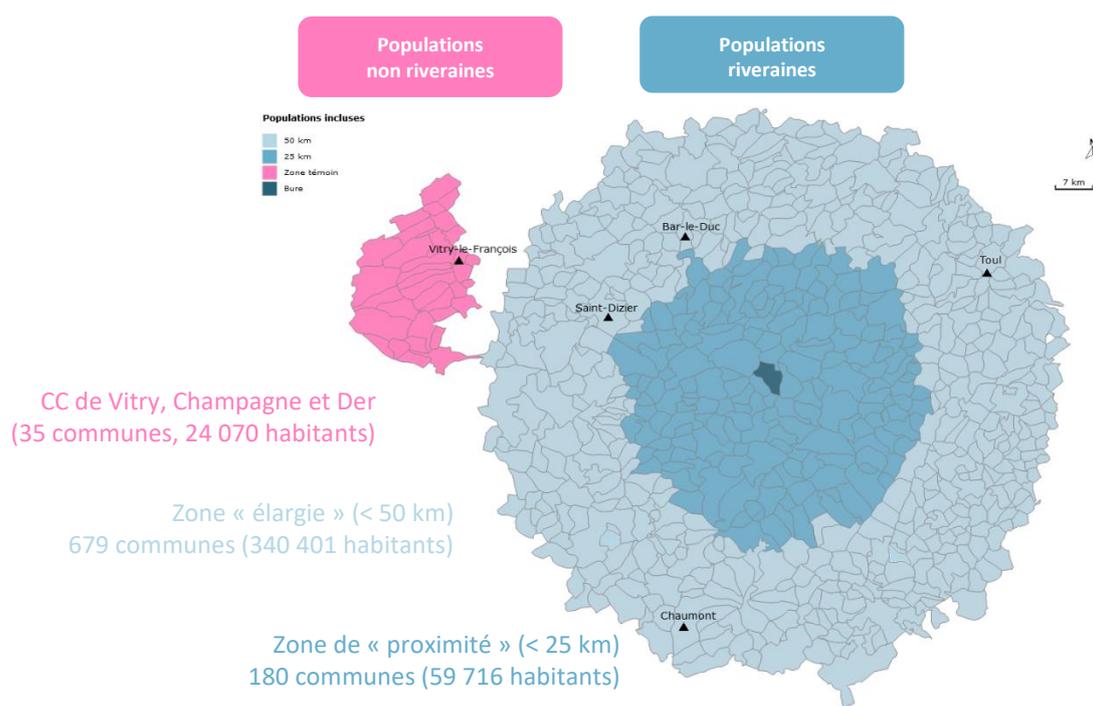
La constitution et la mise en œuvre de l'**Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB)** fait l'objet d'une convention cadre signée le 30 septembre 2022 entre Santé publique France, l'ARS Grand Est, le Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure et la Préfecture de la Meuse. Cette convention a pour objet de définir les contributions de chacun à l'OSaRiB ainsi que leurs modalités de collaboration. Par ailleurs, chacun s'engage à apporter ses compétences, ses connaissances et savoir-faire, ses moyens humains, matériels, financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'OSaRiB.

## OSaRiB : une référence de l'état de santé globale de la population riveraine

L'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB) est un projet inédit piloté par Santé publique France et animé par l'ORS Grand Est. Dans le cadre de ses missions réglementaires d'alerte, de surveillance épidémiologique, de prévention et de promotion de la santé et grâce à son expérience de surveillance de l'état de santé des populations proches de sites industriels, Santé publique France a mis son expertise au service de l'élaboration et de la mise en œuvre de cet observatoire.

**L'OSaRiB a donc pour objectif de décrire avant tous travaux d'installation du centre de stockage, l'état de santé de la population riveraine et d'une population non riveraine constituée de la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der dans la Marne et son évolution dans le temps.**

*Présentation des zones couvertes par l'Observatoire :*



**Deux zones sont retenues pour la population riveraine** : une zone des « 25 km » autour du site retenu pour le projet de centre et une zone des « 50 km » réparties sur 6 départements : Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges.

**Pour la zone non riveraine**, a été retenue la Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der (comprenant la commune de Vitry-le-François), une zone géographiquement proche du site retenu pour le projet, avec des habitudes de vie similaires de celles de habitants de la zone riveraine et présentant un nombre réduit de sites et sols potentiellement pollués identifiés.

Cette photographie sera considérée comme l'état de référence sanitaire auquel toute étude à venir pourra être comparée et permettra une détection précoce de toute évolution favorable ou défavorable de la santé des populations.

L'OSaRiB a été conçu en tenant compte de la **santé dans sa globalité** telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé<sup>1</sup>, notamment la santé mentale, la santé ressentie et la qualité de vie, et les événements de santé, comme ceux attendus au regard du stress et de l'anxiété générés par le projet. En fonctionnement normal du site, il n'est pas attendu d'exposition à la radioactivité à des niveaux préoccupants pour la santé, mais au regard de la préoccupation exprimée par la population, une attention sera portée aux événements de santé potentiellement liés aux rayonnements ionisants.

Il permettra **d'évaluer à un instant t l'état de santé physique et psychologique de la population** à partir des données sanitaires disponibles, puis de renouveler cet état des lieux à intervalles réguliers afin d'identifier d'éventuelles évolutions sanitaires.

Enfin, pour construire un observatoire pérenne, les acteurs impliqués ont fait le choix de construire le système de surveillance épidémiologique de la manière la plus proche possible de celui mis en place par Santé publique France en routine au niveau national, régional, départemental et infra-départemental, ou lors de situation post accidentelle. Les données ainsi produites par l'OSaRiB seront comparables avec d'autres données produites par Santé publique France.

Si une évolution défavorable de l'état de santé est détectée, qu'elle soit potentiellement en lien avec le projet de centre de stockage ou non (par exemple dans la zone non riveraine), seront mises en œuvre, en lien notamment avec le Conseil scientifique de l'Observatoire, des investigations complémentaires et des actions de santé publique. Les connaissances produites sur l'état de santé de la population riveraine et non riveraine seront ainsi mises à disposition de l'ARS Grand Est et des acteurs locaux. Elles seront un appui pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention et de promotion de la santé, comme par exemple dans le cadre des contrats locaux de santé des territoires concernés.

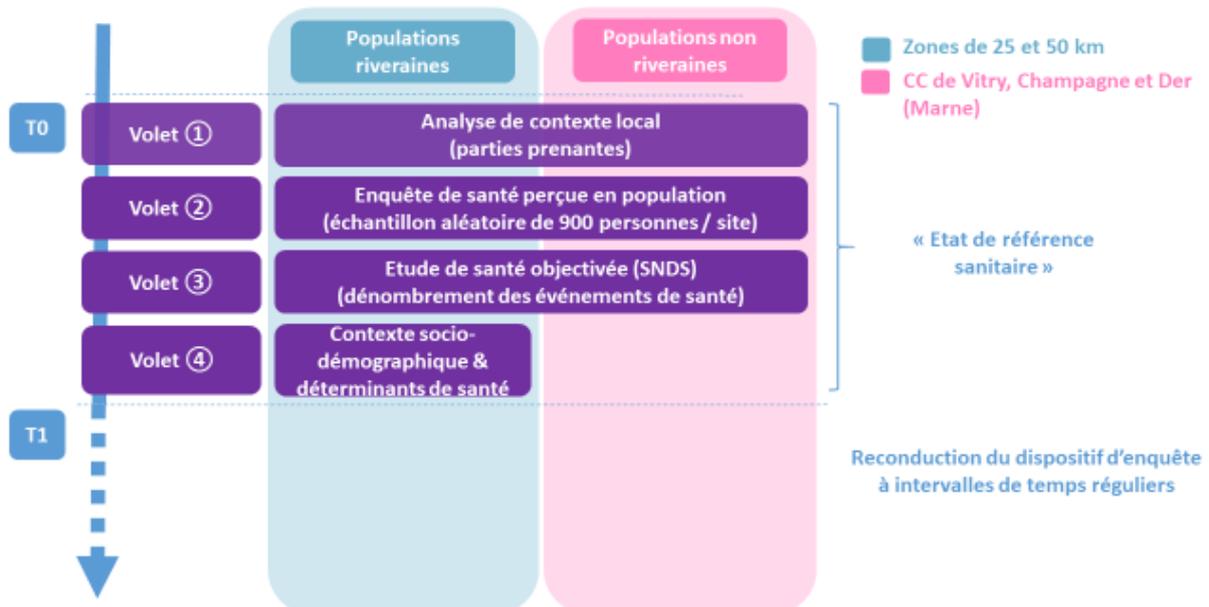
**Les résultats de l'OSaRiB seront partagés avec les parties prenantes (habitants, professionnels de santé, associations et élus) et les acteurs locaux concernés.**

Par ailleurs, la description de l'état de référence sanitaire effectué dans l'OSaRiB, s'inscrit dans une étude multicentrique Esspol (Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués en région Grand Est), réalisée par Santé publique France, en collaboration avec l'ORS Grand Est et avec le soutien de l'ARS Grand Est. Cette étude a pour objectif de décrire l'état de santé dans toutes ses dimensions, des populations riveraines de sites différents et susceptibles d'être à l'origine d'expositions défavorables pour la santé.

---

<sup>1</sup> [Constitution \(who.int\)](http://who.int) « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

1. *Un observatoire composé de 4 volets complémentaires pour couvrir l'ensemble des attentes des parties prenantes en matière de santé*



2. *Une analyse du contexte local, « Vivre sur son territoire »*

L'analyse du contexte local « Vivre sur son territoire » est réalisée de manière opérationnelle par l'ORS Grand Est avec le soutien de Santé publique France. Pour la zone riveraine, elle est centrée sur 11 **communes** (Gillaumé, Saudron, Bonnet, Bure, Houdelaincourt, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Saint-Joire, Cirfontaines-en-Ornois, Gondrecourt-le-Château, Horville-en-Ornois) concernées par les infrastructures du projet connues à ce jour, ce qui représente 1 095 habitants<sup>2</sup>. Concernant la zone non riveraine, elle sera réalisée au sein de la communauté de commune de Vitry, Champagne et Der. La sélection des communes participantes, en lien avec les parties prenantes, est en cours et sera communiquée ultérieurement.

Actuellement en cours, elle s'appuie sur des entretiens individuels et collectifs menés auprès des parties prenantes dont les habitants, les professionnels de santé, les associations, les partenaires institutionnels, les élus, le gestionnaire du site (hors site non riverain). **Les résultats sont attendus pour la zone riveraine à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et pour la zone non riveraine à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.**

Son objectif est de **comprendre le vécu sur le territoire**, d'analyser les représentations en termes de santé et d'environnement, la **perception des risques** et les **inquiétudes**, repérer les tensions éventuelles et les décalages de points de vue (pour les éléments précédents) et recenser **les attentes**.

<sup>2</sup> Source Insee, chiffre issu du recensement de la population de 2017.

Ce travail préliminaire et qualitatif sert à évaluer les préoccupations des riverains et leurs évolutions et contribue à faire émerger d'autres problématiques et enjeux. Il permet également de contextualiser et comprendre certains résultats, d'adapter la surveillance en conséquence, et de mieux repérer les possibilités d'action de santé publique.

### *3. Une enquête de santé perçue en population générale*

Cette enquête réalisée par Santé publique France avec le soutien de l'ARS Grand Est **permet de recueillir, directement auprès de la population riveraine et non riveraine, des informations relatives à leur santé, qui ne figurent dans aucune autre source de données.**

**En s'appuyant sur des protocoles éprouvés et standardisés, elle décrira et évaluera : l'état de santé perçue, la qualité de vie, le niveau de stress, d'anxiété, de confiance, l'environnement de vie, les événements de santé sans recours au système de santé mais qui peuvent constituer des gênes.**

**La mesure de la santé perçue est corrélée à la mesure des autres indicateurs de santé : mortalité, morbidité, consommation de soins, et peut en prédire l'évolution.**

Cette enquête sera menée auprès d'un échantillon représentatif, tiré au sort de 900 personnes de 18 ans et plus habitant dans la zone riveraine (0-25 km autour du projet de centre de stockage) et d'un autre de même taille dans la zone non riveraine (Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der). Le questionnaire administré par téléphone et en ligne aux participants, tiendra compte des résultats de l'analyse du contexte local, notamment sur le module « environnement perçu ».

Elle se déroulera en fin d'année 2023, à la suite des enseignements de l'analyse de contexte local. Les résultats devraient être disponibles fin 2024.

### *4. Une étude de santé « objectivée » (morbidité et mortalité)*

Cette étude menée par Santé publique France a pour but de **dénombrer l'ensemble des événements de santé affectant la population et donnant lieu à un recours aux soins qui pourraient, dans les cas les plus graves conduire à un décès.**

Elle permettra également de **comparer l'état de santé observé de la population riveraine à celui de la population de la zone non riveraine, et par extension à d'autres population ou d'autres territoires.**

Cette surveillance est mise en place à partir des données disponibles dans le Système national des données de santé (SNDS), c'est-à-dire les données individuelles d'hospitalisation (PMSI), les données de l'Assurance Maladie (affections de longue durée, délivrances de médicaments, consultations et arrêts de travail) et les causes médicales de décès. Réalisée également avec l'objectif de décrire l'état de santé dans sa globalité de la population riveraine du projet de centre de stockage et non riveraine, cette étude portera sur l'ensemble des pathologies chroniques fréquentes, avec une attention pour celles liées au stress (notamment les pathologies cardio-neuro-vasculaires comme les accidents vasculaires cérébraux (AVC) ou les syndromes coronaires aigus) ou celles potentiellement liées à la radioactivité comme certains cancers ou les maladies cardiovasculaires.

A partir de ces données, Santé publique France **surveillera différentes pathologies** comme les maladies cardio-neuro-vasculaires et les facteurs de risque veineux (notamment les personnes traitées

par médicaments antihypertenseurs, hypolipémiants), les maladies endocrines (notamment le diabète), les maladies respiratoires (notamment l'asthme, la broncho-pneumopathie-chronique obstructives), les cancers (notamment le cancer du poumon, colorectal, du sein), la santé périnatale (notamment la mortalité périnatale, la prématurité et le faible poids pour l'âge gestationnel), la santé psychique (troubles anxieux, dépressifs, délivrances de psychotropes et tentatives de suicide), les maladies neurodégénératives (notamment la maladie de Parkinson, la sclérose latérale amyotrophique).

La liste des pathologies surveillées pourra être adaptée au regard notamment des préoccupations observées dans l'analyse de contexte local, des résultats de l'enquête de santé perçue en population ou de tout autre signalement sanitaire, avec une possibilité de réinterroger les données correspondant à la période de l'état de référence sanitaire.

Cette étude sera menée auprès des personnes habitant dans les zones riveraines (Zone des « 25 km » et des « 50 km ») et non riveraines et **se déroulera en même temps que l'enquête de santé perçue. Les résultats finaux seront attendus en fin d'année 2024.**

##### *5. Une description du contexte socio- démographique et des déterminants de santé de la zone riveraine*

Il est reconnu, à ce jour, qu'au-delà du comportement et des habitudes de vie, de nombreux éléments que ce soit d'ordre politiques, économiques, sociaux, culturels, biologiques, peuvent modifier et/ou influencer l'état de santé et que ces différentes dimensions interagissent au cours de la vie.

Une analyse de ces éléments, également appelés déterminants de santé, permettra de comprendre comment la dynamique du territoire, le contexte social et le cadre de vie peuvent influencer l'état de santé de la population riveraine (zone des « 25 km » et des « 50 km »).

Venant compléter les études précédemment présentées, cette analyse des données sera réalisée sur la zone riveraine du projet de centre de stockage, par l'ORS Grand Est, avec le soutien de l'ARS Grand Est et du Clis.

## Les instances de gouvernance de l'OSaRiB et leurs missions

Les instances de gouvernance de l'OSaRiB sont au nombre de trois. Les membres des deux premières sont soumises, comme pour tous travaux menés par Santé publique France à déclaration publique d'intérêt. Elles traduisent pour le comité de pilotage et le comité d'interface la volonté de tenir compte des parties prenantes dans la définition des contours de l'observatoire, dans sa mise en œuvre et dans le partage des résultats.

### *1. Le comité de pilotage :*

Le comité de pilotage, mis en place et animé par Santé publique France, réunit le Comité local d'information et de suivi de Bure (Clis), la Préfecture de la Meuse, coordinatrice de la mission CiGéo, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est et Santé publique France.

Son rôle est de donner les grandes orientations opérationnelles du projet. Il valide ou formule des recommandations sur la définition du périmètre, la définition des objectifs et livrables attendus du projet, choix des conditions de réalisation.

Le Comité de pilotage se réunit à une fréquence de 2 réunions par an. La première réunion a eu lieu au printemps 2022.

### *2. Le conseil scientifique :*

Créé en juillet 2021 par Santé publique France, le conseil scientifique a pour rôle de garantir la cohérence, la pertinence et la qualité scientifiques des travaux réalisés au sein du projet en termes de méthodes et d'interprétation des résultats. Il est composé de professionnels extérieurs aux différentes institutions présentes dans l'Observatoire, et soumis à déclaration publique d'intérêt.

Après deux réunions à l'automne 2021 et au printemps 2022, Santé publique France a lancé cet été, un appel à candidatures pour élargir et renforcer les compétences de cette instance.

Par ailleurs, l'OSaRiB pourra, le cas échéant et à tout moment faire appel au comité d'experts en Santé Environnement Travail mis en place par Santé publique France et à des expertises externes.

### *3. Le Comité d'interface :*

Le comité d'interface permet d'organiser la participation et la rétro-information des parties prenantes locales, dans la suite de l'élaboration des préconisations du groupe de travail « Etat de référence sanitaire » du Clis 2017-2019, à l'appropriation, l'interprétation et la diffusion des résultats collectés dans le cadre de l'OSaRiB.

Ce rôle est assuré par le Clis eu égard à ses missions fixées par la loi et par sa composition.